



COMMUNE DE ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE

LOTISSEMENT DE LA HARDT

Demande d'examen au cas par cas

Formulaire CERFA de demande d'examen



Bureaux d'Etudes Réunis de l'EST

INGENIEURS CIVILS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES
Infrastructure - Ingénierie

Siège social:

8, rue GIRLENHIRSCH - BP 30012 - 67401 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Tél : 03 88 65 36 06 - 03 88 65 36 02 - Télécopieur : 03 88 67 33 52 - Groupe 2 CHARLIER
Email : bernard.charlier@berest.fr

Indice	Date	Réalisé par	Objet de la modification		
1	05.03.2020	MANGINOT A.	Version initiale		
L'Ingénieur Conseil :		Vérificateur	Echelle :	N° Affaire	N° Pièces
LECLAIRE-DIEBOLT C.		CHARLIER B.	/	67 0128 19 087 2 0	-

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL A ERNOLSHEIM-BRUCHE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE D'ERNOLSHEIM-BRUCHE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Martin PACOU en qualité de Maire.

RCS / SIRET

2 1 6 7 0 1 2 8 4 0 0 0 1 2

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Projet de lotissement Terrain d'assiette de 3,5 ha environ Surface plancher prévisionnelle de 10 000 m ² environ

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un lotissement à ERNOLSHEIM-BRUCHE sur un terrain situé en zone IAU du PLU communal.

Le projet d'aménagement prévoit la création de 36 lots à bâtir destinés à la construction de maisons individuelles isolées ou groupées et de petits ensembles collectifs. Les parcelles varient entre 178 m² et 1 840 m².

Parallèlement au lotissement, la commune réaménagera les entrées/carrefour rue de Dachstein et rue des Aulnes, ainsi que les abords de la rue de Dachstein pour insérer une piste cyclable en bordure nord de l'aménagement.

L'aménagement préserve l'essentiel de la zone humide mise en évidence en partie centrale du projet, qui n'est impactée que sur 337 m² à son extrémité Est pour des raisons de fonctionnement urbain dans ce secteur. Sur un total initial de 3 976 m², 3 639 m² sont préservés au sein des aménagements.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cette opération est d'offrir la possibilité à des familles de s'installer au sein de la commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE.

L'aménagement du lotissement communal de la Hardt permettra la réalisation d'un programme prévisionnel global de 112 logements répartis en 36 lots, 12 lots pour des logements collectifs (environ 88 logements), 13 lots pour de la maison individuelle dense, groupée, et 11 lots pour de la maison individuelle isolée.

L'ensemble permet d'atteindre une densité de 35 logement / ha comme demandé au PLU.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Une première phase de viabilisation provisoire comprend :

- Réalisation des terrassements (mouvements de terrain, déblais, remblais, structures de voiries)
- Réalisation de voiries provisoires
- Réalisation des réseaux séparatifs eaux pluviales et assainissement
- Réalisation des réseaux AEP, électricité, réseaux secs

Ces travaux ne perturberont pas la circulation sur la RD 93 au Nord de l'opération.

Suite à la construction de la majorité des bâtiments par les différents acquéreurs, des travaux différés viendront achever l'aménagement :

- Réalisation de la voirie définitive
- Plantations d'arbres
- Pose des candélabres et réalisation des espaces verts

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le lotissement sera principalement à usage d'habitation. Il n'est pas prévu d'y installer de services.

Le lotissement constitue une extension du secteur bâti rue de Dachstein et rue des Aulnes.

Une voie principale permet de relier les deux entrées du lotissement implantées sur les deux rues précitées. La voie principale dessert le lotissement à double sens. La connexion avec la rue des Aulnes est à sens unique sortant.

De cette voie principale, une voie secondaire donne accès au nord à deux rues de types « courées » en impasse.

Depuis la voie principale au sud, une autre grande courée permet de desservir les logements à ses abords. Les courées permettent le passage des véhicules et leur demi-tour, véhicule de collecte des ordures ménagères compris.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'Aménager

Autorisation environnementale (du fait du défrichement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette	3,5 ha environ
Surface plancher	10 000 m ² environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

COMMUNE D'ERNOLSHEIM-BRUCHE
Lieu dit "Hardt"
Parcelle n°278 (en partie) de la
section 10

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8 ° 3 3 ' 0 8 " N Lat. 0 7 ° 3 3 ' 5 4 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la ZNIEFF de type 2 "Ried de la Bruche, de Molsheim à Strasbourg". Présence de la ZNIEFF de type 1 "Ried de la Bruche de Dachstein-Gare" aux abords immédiats du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Existence du Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement "Etat", établi en application de la 3ème échéance prévue à l'article L572-9-II du Code de l'Environnement. Approuvé par arrêté préfectoral du 28 juin 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est entièrement inscrit en Zone à Dominante Humide dans la base Cigal. L'expertise "Zones Humides" réalisée par le bureau Ecolor en avril 2018 dans le cadre de l'élaboration du PLU communal a confirmé la présence d'une zone humide de 32,2 ares composée d'une aulnaie-chênaie renfermant une aulnaie marécageuse. Celle-ci correspond à un ancien fossé agricole qui a évolué en friche puis en boisement humide. Cet habitat sera quasiment entièrement préservé. L'étude Ecolor est fournie en annexe.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Ernolsheim-Bruche est couverte par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la Bruche. Ce dernier couvre entre autres toute la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig dont Ernolsheim-Bruche dépend. Le projet n'est toutefois pas situé en zones inondables. Ce Plan de prévention du Risque d'Inondation a été approuvé par le Préfet du Bas-Rhin, Préfet de Région Grand-Est, en date du 28 novembre 2019.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site dépendant de la Directive Oiseaux le plus proche du projet est localisé à plus de 16 km. Le site dépendant de la Directive Habitats le plus proche du projet est localisé à plus de 6 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le futur lotissement sera desservi par le réseau d'adduction d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera remblayé d'une hauteur comprise entre 0,5 et 1,7 m en fonction des secteurs. Les matériaux proviendront d'un autre site, excédentaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intègre la zone humide centrale qui est quasiment entièrement préservée et dont le lien avec la partie située hors périmètre est conservé. Cependant environ 19 ares répartis sur le pourtour de la zone naturelle conservée seront défrichés (3 ares de boisement humide (pointe Est de la zone boisée) et 16 ares localisé au Sud de la zone préservée). De ce fait, le projet est soumis à autorisation de défrichage. Le site est localisé en zones à enjeux forts Crapaud vert et moyens Pie-grièche grise. Les mesures de réduction prises ont pour but de conserver l'habitat de ces espèces.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du projet va engendrer la consommation d'environ 3 ha de prairies mésophiles de fauche (non améliorée).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone de risque sismique niveau 3 (aléa modéré).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles du lotissement seront desservies par un réseau viaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu d'activité bruyante au sein du lotissement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lotissement sera équipé d'un réseau d'éclairage public conforme aux normes en vigueur.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les surfaces imperméables du projet généreront des eaux pluviales qui seront collectées et dirigées vers 2 dispositifs d'infiltration (bassins paysagers). Les modalités de gestion des eaux pluviales et leurs éventuelles incidences sur l'environnement seront décrites dans l'autorisation environnementale qui sera rédigée.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées générées par le projet seront collectées par le réseau d'assainissement eaux usées projeté et dirigées vers la station de traitement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera la production d'ordures ménagères.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 3 hectares consommés représentent une perte de surface pour la production fourragère.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de l'aménagement du projet, il a été convenu de tenir compte du milieu à forts enjeux environnementaux que représente le boisement humide et notamment l'aulnaie marécageuse.

Ainsi une mesure de réduction très importante a été décidée puisque près de 92% de cet habitat sont conservés dans le projet application de la séquence ERC).

Le maître d'ouvrage a notamment abandonné la réalisation d'une voie de bouclage orientée Nord/Sud, située en partie Ouest du périmètre, et transitant dans la partie boisée.

Il est également prévu de permettre au public de côtoyer cet espace, sans toutefois favoriser sa fréquentation. Des aménagements de sensibilisation (panneaux informatifs) et des interventions pour les scolaires sont également envisagés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux environnementaux du site ont été clairement identifiés et pris en compte dans l'élaboration du projet.

Les continuités écologiques ont été maintenues et des mesures de réduction des impacts ont été décidées (préservation de la quasi-totalité du boisement humide, adaptation du projet, plantations sur espaces public et privé d'environ 150 arbres).

Sur la base de ces éléments, le pétitionnaire considère donc que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Recherche et identification de zones humides en zones d'extension de l'urbanisme (Ecolor, avril 2018).
Cette expertise concerne 2 zones d'extension dont la zone IAU qui est celle du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ERNOLSHEIM-BRUCHE

le, 10 mars 2020

Signature

